

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Systeme informatique de la mairie : lancement de la consultation

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le lancement de la consultation concernant le système informatique de la Mairie
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents

- Décide de créer le poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2022 a raison de 21.5heures/ semaine
- Décide d'approuver le tableau des effectifs suivant

Filière	Grades	Catégorie A,B,C	Temps complet (Effectif)	Temps non complet (Effectif)	Temps de travail (base 100)	Effectif pourvu	Effectif (non pourvu)
Administrative	Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe	C	1		35	1	
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1		35	1	
	Adjoint administratif territorial	C	1		35	1	
Technique	Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe	C	1		35	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	1		35	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	1		35	1	
	Adjoint Technique Territorial	C		1	31	1	
	Adjoint Technique Territorial	C		1	21,5	1	
	Adjoint Technique Territorial	C		1	6	1	
	ATSEM principal 2ème classe	C		1	24	1	
	TOTAUX	0	7	4	327	11	0

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Prestations techniques pour la résidence autonomie « Arc en Ciel » : convention avec le CIAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le tarif forfaitaire à hauteur de 20 € / heures concernant les prestations techniques pour la résidence autonomie « Arc en Ciel » à compter du 01 janvier 2021
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

5. Budget principal : décision modificative n°4

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- Approuve la décision modificative ci-dessous,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
21	2151	80	Réseaux de voirie	172 521,00 €	5 241,16 €	177 762,16 €
21	21578	80	Autre matériel et outillage de voirie	- €	430,35 €	430,35 €
21	2113	79	Terrain aménagé autre que voirie	109 300,00 €	-5 671,51 €	103 628,49 €
					- €	

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Budget principal : facturation CIAS intervention agent technique

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte l'affectation des charges suivantes au profit du budget CIAS pour l'année 2021

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	92	20.00€	1 840.00€
		Total	1 840.00 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

7. Budget principal : facturation au budget annexe « activités commerciales »

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte l'affectation des charges suivantes au profit du budget annexe « activités commerciales » pour 2021

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	11	25.12 €	276.32 €
Agent 2	3	22.20€	66.60€
Agent 3	5	21.29€	106.45€
		sous total 1	449.37 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Fournitures non stockable (eau, énergie...)			25,00 €
Fournitures administratives			50,00 €
Frais d'affranchissement			15,00 €
Frais de télécommunication			15,00 €
		sous total 2	105,00 €
		Total	554.37 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

8. Budget principal : facturation au budget principal CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte l'affectation des charges suivantes au profit du budget principal CCAS pour 2021

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	10	25.12 €	251.20€
Agent 2	10	22.20€	222.00€
Agent 3	6	21.29€	127.74€
		sous total 1	600.94 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			

Fournitures non stockable (eau, énergie...)	100,00 €
Fournitures administratives	150,00 €
Frais d'affranchissement	200,00 €
Frais de télécommunication	50,00 €
sous total 2	500,00 €
Total	1 100.94 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

9. Budget principal : facturation au Département de la Vendée, intervention parking du Château de Saint-Mesmin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents

- Accepte l'affectation des charges suivantes au profit du Département de la Vendée pour 2021

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	10	25.12 €	251.20 €
Total			251.20 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

10. Budget principal : facturation à Vendée Logement, intervention parcelle AB 401 & AB 499 (Beauvallon)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents

- Accepte l'affectation des charges suivantes au profit de Vendée Logement pour 2021

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	10	25.12 €	251.20 €
Total			251.20 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Association ADMR : Convention de partenariat / communes de Saint-Mesmin et Montournais

Le Conseil municipal, à l'unanimité, de ses membres présents

- Accepte le projet de convention de partenariat entre l'ADMR et les Communes de Saint-Mesmin et Montournais
- Accepte la répartition de la participation financière des communes, au titre de 2021, comme il suit :
 - o Montournais : 41.01% => 2 563 x 41.01% = 1 051.08
 - o Saint-Mesmin : 58.99% => 2 563 x 58.99% = 1 511.92€
- Décide pour 2022 de reconduire les modalités de répartition définies par la convention 2021
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

12. « Club loisirs détente » : ajustement des forfaits 2021 suite confinement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Décide de fixer les forfaits de l'Association « Club Loisirs détente » pour 2021, au prorata du nombre de semaines où l'association avait accès à la salle

Objet	nb semaines	Forfait annuel Chauffage	Forfait annuel Location salle	Total	
Delta occupation autorisée	17	121 €	164 €	285 €	33%

- Autorise madame la maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

13. Redevance d'Occupation Domaine Public : Ouvrages Réseaux Publics distribution Gaz 2015- 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public et de régulariser la situation de 2015 à 2021 comme suit :

Objet	Montant
RODP 2015	274.00€
RODP 2016	280.00€
RODP 2017	284.00€
RODP 2018	289.00€
RODP 2019	299.00€
RODP 2020	304.00€
RODP 2021	307.00€
TOTAL	2037.00€

- Accepte que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

14. Redevance d'Occupation Domaine Public : chantiers travaux ouvrages réseaux publics distribution de gaz de 2015 à 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public et de régulariser la situation de 2015 à 2021 comme suit :

Année	Montant
2015	3.00€
2016	67.00€
2017	0.00€
2018	197.00€

Année	Montant
2019	0.00€
2020	0.00€
2021	11.00€
TOTAL	278.00€

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

15. Tarifs encarts publicitaires 2022

Le Conseil municipal, après délibération, avec 13 voix et 5 voix contre :

- Adopte les tarifs d'encarts publicitaires pour l'année 2022 suivants :

Tarif	Format page	Format cm	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
A	1/18ème	41,50 x 54,88 mm	70 €	50 €	60 €
B	1/8 page	96,5 x 61,75 mm	155 €	115 €	130 €
C	1/4 page	96,5 x 126,5 mm	315 €	235 €	270 €
D	1/2 page	196 x 126,5 mm	600 €	450 €	510 €

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

16. ENT E-PRIMO / marché 2022-2026 : adhésion au groupement de commandes

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Adhère au groupement de commande ENT E-PRIMO pour le marché 2022-2026
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

17. Petite Enfance : convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour le RPE, mise à jour

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte la mise à jour de la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exercice de la compétence Relais Petite Enfance
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21074 du 06 septembre 2021

18. City Parc : mise à jour du plan de financement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte l'actualisation du plan de financement comme suit :

BUDGET : Principal						
PROJET : Acquisition d'un City parc / City Stade / Terrain multisport						
Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%
		20,00%				
<i>Dépenses éligibles</i>	49 372,00 €	9 874,40 €	59 246,40 €	Subventions	31 247,64 €	63,29%
Fourniture et pose d'un terrain multisports	49 372,00 €	9 874,40 €	59 246,40 €	Fonds de soutien CVT 2021	31 247,64 €	53%
		0,00 €	0,00 €	Fonds "Pays de la Loire Relance Investissement Communal"	0,00 €	0%
<i>dépenses non éligibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	18 124,36 €	0,37 €
		0,00 €	0,00 €	Commune	18 124,36 €	
TOTAL HT	49 372,00 €	9 874,40 €	59 246,40 €		49 372,00 €	100%

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21055 du 21 juin 2021

19. Aliénation d'une voie communale de la Rondais : lancement de l'enquête publique

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement du bien sis La Rondais (VC 228) du domaine public communal
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

20. Aliénation du chemin rural de la Béquinière : lancement de l'enquête publique

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents

- Accepte le lancement l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit chemin d'exploitation de la Béquinière ;
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Madame la Maire lève la séance à 22h45

Lundi 20 décembre 2021

Pour affichage sur le panneau municipal

Plo
Signature du Maire
H. ROUSSEAU
Adjoint.



Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.